

## Statut INAMI



### De quoi s'agit-il ?

Prime versée, chaque année, par l'INAMI au profit des pharmaciens qui :

- ↳ Sont **inscrits à l'INAMI**
- ↳ Ont **presté au minimum 939 heures** dans le cadre de la sécurité sociale
- ↳ **Ont souscrit un contrat** sur lequel l'INAMI peut verser la prime

### Que vous apporte cette prime ?

- ↳ La **constitution de votre Pension Complémentaire**
- ↳ Une prime nette **ni soumise à l'impôt, ni aux cotisations sociales**

### Avantages du contrat Pension Libre Complémentaire Sociale Curalia

- Permet de se constituer une **Pension Complémentaire financée par :**
  - ↳ **L'INAMI** : si le pharmacien répond aux conditions notamment en terme d'activité, l'INAMI finance sa Pension Complémentaire
  - ↳ **Le pharmacien lui-même** dans le cadre de la Pension Libre Complémentaire\*
- Accessible aussi bien aux **indépendants** qu'aux **employés conventionnés**
- Possibilité d'**utiliser l'épargne** déjà constituée **pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier**
- **Optimalisation fiscale**: les primes personnelles versées sont 100% déductibles fiscalement
- **Protection** complémentaire **en cas d'incapacité de travail, invalidité, décès** et prime de maternité
- Vous donne **accès à une assurance hospitalisation (DKV)** à un tarif très avantageux
- **Frais d'entrée** parmi les plus **bas** du marché : 2,95%
- **Transparence** : le rendement communiqué = le rendement **NET** accordé
- **Taux d'intérêt applicable sur les primes versées en 2024: 2,25% NET** + participation bénéficiaire éventuelle\*\*
- **Taux d'intérêt garanti** applicable à l'ensemble de l'épargne constituée et **révisable annuellement** : 0,70% NET en 2024 + participation bénéficiaire éventuelle\*\*

Solution  
2-en-1

## Exemple du capital généré par le Statut INAMI sur une Convention Sociale de Pension

Pharmacien âgé de 24 ans: prime INAMI 3.378,21 EUR indexée à 2%

Capital	Rendement annuel moyen (en EUR)					
	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%	2,50%	3,00%
À 34 ans	36.422	37.075	37.745	38.433	39.138	39.861
À 45 ans	83.730	87.395	91.288	95.425	99.821	104.494
À 56 ans	139.178	149.196	160.213	172.339	185.697	200.424
À 67 ans	222.858	243.829	267.688	294.881	325.929	361.439

### Jeunes diplômés

**Couverture immédiate en cas d'incapacité de travail (si vous signez votre contrat l'année de votre diplôme)**

Curalia vous permet de bénéficier d'une couverture "indemnité journalière" en cas d'incapacité de travail (de plus de 30 jours):

- dès la signature du contrat,
- sans attendre le premier versement de l'INAMI qui aura lieu l'année qui suit votre diplôme.

**Vous percevrez une indemnité complémentaire à l'indemnité de la mutuelle : une première étape dans la protection de vos revenus.**

#### EN RÉSUMÉ:

- ✓ La solution 2-en-1 qui combine la prime INAMI et la Pension Complémentaire
- ✓ LA solution pension la plus avantageuse pour profiter de la déduction fiscale et payer moins d'impôts
- ✓ Des frais d'entrée parmi les plus bas du marché (2,95%)
- ✓ La possibilité d'utiliser une partie de l'épargne constituée pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier

« Le Statut INAMI est une des contreparties accordées aux pharmaciens qui adhèrent à la convention INAMI »

Des questions ?

**Vous souhaitez une simulation personnalisée ?**

Contactez-nous via [info@curalia.be](mailto:info@curalia.be) ou via 02/735.80.55

  
**curalia**  
for your life